

La ferme expérimentale du Gouvernement Fédéral

Le Gouvernement Fédéral a établi à Ottawa une ferme expérimentale appelée à rendre de grands services à la classe agricole : on y cultive, à titre d'expérience, des grains, du foin, des légumes, des petits fruits et des arbres fruitiers. On emploie, sur la ferme, des personnes d'une capacité reconnue. On y fait l'élevage des animaux, on compare ensemble les différentes races, afin de savoir laquelle convient le mieux à notre pays ; le beurre, le fromage, l'ensilage, en un mot tout ce qui doit se faire chez un cultivateur pratique est exécuté sur cette ferme. Vous êtes invités, amis cultivateurs, à aller visiter cette grande institution agricole : vous en obtiendrez beaucoup de renseignements utiles ; là vous serez chez vous, puisque cette ferme est entretenue à même les deniers publics et pour votre avantage.

Mais, direz-vous, un voyage à Ottawa est chose dispendieuse, nous l'admettons avec vous ; voici un autre moyen de savoir ce qui se fait sur cette ferme : chaque année on publie un livre qui a pour titre "Rapport de la Ferme Expérimentale d'Ottawa," et il est envoyé gratuitement à tous ceux qui en font la demande. Il y a plus, vous êtes invités à demander chaque année deux ou trois échantillons de grains ou de légumes ; au printemps, vous ensemencerez ces grains et ces légumes, et à l'automne vous ferez rapport, à la ferme expérimentale, du résultat obtenu ; vous vous rendrez ainsi utiles aux autres cultivateurs. Ceux qui désirent obtenir des échantillons, qu'ils se hâtent d'en faire la demande ; ils ne doivent pas laisser épuiser ces grains et ces légumes, car ceux qui attendent trop tard sont exposés à ne rien recevoir.

Ce n'est pas une faveur que vous sollicitez du Gouvernement en demandant des échantillons d'orge, de blé, d'a voine, de patates et autres grains ou légumes, car cette ferme a été établie pour l'utilité des cultivateurs qui doivent être particulièrement intéressés à en profiter ; en demandant ces échantillons de grains ou de légumes pour en faire vous-mêmes l'essai sur votre propre ferme, vous démontrerez par là que vous aimez à vous rendre compte des résultats obtenus dans vos expériences agricoles, afin d'être en lieu de faire de la culture payante.

Adressez ainsi votre demande :

"Ferme Expérimentale du Gouvernement, Ottawa, Ont."

Vous n'avez pas besoin de mettre un timbre sur votre lettre.

Nous avons cru être utile à nos lecteurs en leur donnant ces informations ; plusieurs, sans doute, n'avaient pas besoin de ces renseignements, mais il est bon de les rappeler à l'attention des intéressés.

Choses et autres

Société d'horticulture du comté de l'Islet.—A la dernière assemblée de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, il a été décidé que toute personne payant \$1.10 d'ici au 10 avril prochain, pour sa souscription pour l'année 1892, entre les mains de A. G. Verreault, écr. à St-Jean Port-Joli, recevra en mai prochain, une prime de 25 petits pommiers greffés sur racines, de la variété "Wealthy," rustique et vigoureuse, produisant très jeunes des pommes d'un rouge carmin, se conservant jusqu'au mois d'avril.

Il n'y a pas que les résidents du comté de l'Islet qui puissent profiter du privilège d'obtenir une semblable prime, qui vaut plus que le double de la souscription payée. Tous

ceux qui s'intéressent à la culture des fruits, de n'importe quel endroit, peuvent devenir membres de cette société d'horticulture, et obtenir la prime offerte.

Les cendres dans le verger.—On ne peut mieux utilement employer les cendres qui ont servi à la lessive, qu'en les utilisant pour le verger ; car chaque année les pommiers enlèvent au sol une quantité plus considérable de potasse, que toute autre essence de bois. On remédie donc à cet épuisement du sol, en réservant les cendres pour le verger.

Les cendres de bois dur, contenant plus de potasse, sont plus avantageuses à employer.

Quelque soit l'engrais dont on se sert pour le verger, il faut le répandre à deux ou trois pieds autour du tronc de l'arbre, pour que les fibres placées aux extrémités des grandes racines puissent profiter de cet engrais. L'engrais placé trop près de l'arbre lui serait plutôt nuisible que profitable.

Quand un verger est nouvellement établi on peut, pendant deux ou trois ans, y cultiver des légumes. Après il vaut mieux le laisser en foin, et y mettre de temps à autre pâturer les jeunes moutons qui, tout en engraisant le verger, seront prompts à manger les pommes attaquées par les vers et qui tombent de l'arbre avant qu'elles soient mûres.

Assez souvent, au printemps, les arbres sont chargés de fruits, et en temps de sécheresse ils tombent de l'arbre alors qu'ils sont verts. On peut obvier à cet accident, dès que la sécheresse se fait sentir, en répandant dans le verger des déchets de paille hachée ou tous autres déchets pouvant conserver le sol humide. A l'automne ces déchets se décomposeront et enrichiront davantage le verger.

Laver le tronc des arbres ainsi que les grosses branches avec une forte lessive, au printemps, avant que les arbres entrent en végétation, est un moyen de contrôler les ravages causés par les larves des insectes.

RECETTES

Plantation des greffes sur racines.—Voici le moyen d'opérer : Aussitôt que la terre est suffisamment réchauffée et séchée au printemps, on plante ses greffes en lignes, dans une terre meuble, ayant soin de ne pas leur laisser dépasser la surface du sol d'un pouce environ, et pressant fortement la terre au pied de chacune, pour qu'elle ne se dessèche pas par l'exposition à l'air.

Les lignes doivent être espacées d'environ deux à trois pieds, et pour se guider et faire une plantation droite, on se sert d'une corde tendue en ligne bien droite, avec de bons piquets aux extrémités, à l'aide d'une cheville en bois franc ; d'une main on perce les trous à six-pouces de distance, et de l'autre on plante la greffe, pressant la terre avec la main.

Après la plantation il faut tenir le terrain net par des sarclages et ne pas laisser pousser de tiges au bas de la greffe.—Ce procédé nous a été indiqué par notre pépiniériste canadien, M. Auguste Dupuis.

Moyen d'empêcher que les plants de navets soient mangés par les insectes

Nombre de recettes sont indiquées pour prévenir les plants de navets d'être rongés par les insectes à l'état de larve. Nous en indiquons deux :

Voici le premier moyen : Trempez les graines de na-